PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023 à 19 H30

PRESENTS:

Président :Antoine MARTINEZ **Secrétaire** :: Claude VASSEUR

Josette AILLOUD, Anne PEREZ, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Cédric LAVABRE, Philippe LAGARDE, Amandine RIOU, Laurent HANDCHUMACHER, Laetitia KLEYKENS, Capucine DOMINGUEZ, Sylviane GUILLEM, Maud CHEVALIER

Quorum: 9: - 14 présents,

ABSENTS

Nicolas HERNANDEZ,

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2 - HERAULT ENERGIES: OPERATION TRAVAUX D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS RUE DU MAS DE MONTELS ET LA ROUBIORE: SIGNATURE DE LA CONVENTION

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention désignant Hérault Énergies comme maître d'ouvrage des travaux d'électricité, de la rue du Mas de Montels et la Roubiore.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet de la présente convention donneront lieu à l'établissement d'un décompte général final, qui permettra de déterminer le coût définitif des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - CDG 34: ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE 2023-2025: SIGNATURE DE LA CONVENTION

La convention de médecine préventive actuelle prendra fin au 31/12/2022, aussi afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiées à ce jour et à venir au CDG 34. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention d'adhésion 2023–2025.

L'entité adhérente s'engagera à verser au CDG 34 au cours du deuxième trimestre. La cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égal à 0,42 % de sa masse salariale soumise à l'URSSAF N-1.

Cette tarification inclut toutes les activités proposées dans le cadre de la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - CCGPSL: COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP: ADOPTION DU RAPPORT

La Commission Locale des charges transférées (CLect), s'est réuni le 15/11/2022. Le conseil de communauté a approuvé son rapport par délibération en date du 13/12/2022 ainsi que les montants des attributions de compensation définitive 2022. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le rapport, par délibération concordante.

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

5 - MODIFICATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs du périscolaire pour l'année 2022/2023.

Services	Tarif Sainte-Croix de Quintillargues	Tarif autre commune
Garderie forfait trimestriel	65 €	121 €
Garderie à la journée	6,50 €	6,50 €
Cantine	3,20 € / repas	6,40 € / repas
Pénalité pour oubli de Réservation	+ 3 €	+3€
PAI (Participation aux frais)	1€	1€

Délibération adoptée par 13 voix et 1 ABSTENTION

Amandine Riou fait remarquer que la pénalité pour oubli de réservation semble un peu sevère, et s'abstient

6 - ADOPTION DU REGLEMENT CANTINE GARDERIE 2022-2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le règlement "cantine garderie" de 2022–2023

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

7 - APPROBATION POUR LA REFECTION DE TROIS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de réfection de trois ouvrages hydrauliques (chemin de Milhac, rue des Olivettes, rue du Mas de Montels) Pour ces travaux de réfection, Monsieur le maire donne connaissance en conseil municipal d'un chiffrage, d'un montant de 521 292 € hors-taxes. Il propose le

financement suivant : 50 % à partir des subventions de l'État et du département et 50 % à partir d'un emprunt bancaire

Délibération adoptée à l'unanimité

8 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE, 2023 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION NUMERO 2022–40–D)

Monsieur le maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement. Dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022, avant le vote du budget primitif de 2023, comme suit :

Chapitre	Article	Montant voté	Montant autorisé
Chapitre 20	2031.	31 416€	7 854€
	204131	19150€	4 787,50€
Chapitre 21	2128	258 306€	64 576,50€
	2128 OPE 919	32 400€	8 100€
	21534	36350€	9 087,50€
	2111	106 000€	26 500€
	21311	4 000€	1 000€

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

Signature du président

Signature du secrétaire